Règlement du jeu

Le grand jeu de la conso responsable

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

L'association Lulu Zed

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu intitulé « **le grand jeu de la conso responsable** »,

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu, qui est gratuit et sans obligation d'achat, consiste à découvrir 10 lieux, à Nîmes, qui permettent de "**passer de l'ultra-conso à la consommation responsable**" par le biais d'un questionnaire en ligne. Des questions relatives à la tech, la mode et la déco permettront de sensibiliser les participants. Le jeu est organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2026 et a été labellisé par l'ADEME.

Les 10 lieux à Nîmes :

- Greenouille - 10 rue Émile Jamais
- L'Atelier de Nîmes - 2 rue Auguste Pelet
- L'Effilochée - 9 Place du Château
- L'Emile Pompe - 31 rue Émile Jamais
- Maison Confettis - 22 Rue des Marchands
- Nuggets - 14 rue de l'Horloge
- Ordisolidaire - 18 rue Vincent Faïta
- Réa Nîmes Ressourcerie - 16 Chemin du Mas Flechier
- Reteck - Centre commercial La Coupole des Halles, 22 Boulevard Gambetta
- Un fauteuil sinon rien - 16 rue Émile Jamais

Le jeu peut se faire en 100% web ou en allant visiter tout ou partie des lieux.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 21 au 29 novembre 2026 inclus, jusqu'à 18h.

Le questionnaire sera disponible à partir du 15 novembre 2026.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, à partir de 7 ans, résidant sur le territoire de Nîmes Métropole, y compris les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

Une seule participation par personne est autorisée.

La participation se fait uniquement par réponse à un formulaire en ligne : nom, prénom, adresse électronique et téléphone portable, ville de résidence, âge et les réponses aux questions du jeu.

Le formulaire validé est horodaté automatiquement via la plateforme googleforms et doit être validé avant le dimanche 29 novembre à 18h00. Il sera mis en ligne le dimanche 15 novembre 2026.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si plusieurs réponses d'une même personne sont identifiées par l'Organisateur ou si la ville de résidence se trouve hors du territoire de Nîmes Métropole.

Toutes informations d'état civil ou d'adresse qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. L'Organisateur pourra demander à tout moment la justification de l'état civil et/ou de la domiciliation, notamment préalablement à la remise du lot.

Les participants mineurs à partir de 7 ans sont admis à participer sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leur représentant légal. L'Organisateur pourra demander à tout moment la justification de cette autorisation et la justification de l'âge, notamment préalablement à la remise du lot.

À défaut de fourniture des justifications, le bénéfice du lot pourra être refusé.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer des participants toute participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment toute réponse incomplète ou envoyée plusieurs fois.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un participant sur 10 est gagnant : le 10ème, 20ème, etc.… Le rang est défini par l'horodatage automatique de la plateforme googleforms.

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots sont des bons d'achat à dépenser dans les 10 lieux partenaires.

Le montant du gain est défini en fonction du nombre de lieux visités physiquement :

- de 0 à 5 lieux = 50 €
- 6 lieux = 60 €
- 7 lieux = 70 €
- 8 lieux = 80 €
- 9 lieux = 90 €
- et 10 lieux = 100 €

Un bonus de 50 € supplémentaire est attribué aux gagnants qui auront répondu correctement à toutes les questions du jeu.

Les gains sont distribués dans la limite totale de 800 €.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les gagnants seront contactés par e-mail ou par téléphone.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide, ou d'un numéro de téléphone erroné.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Dans le cas où un gagnant n'est pas joignable ou ne fournit pas les justificatifs visés à l'article 4.2 sous quatre jours après avoir reçu la demande, le bénéfice du lot pourra être proposé au participant du rang suivant.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Les gagnants devront indiquer à l'organisateur les lieux de son choix parmi les 10 lieux où ils souhaitent dépenser leurs gains afin d'obtenir les bons d'achat correspondants. Les bons d'achats seront remis aux gagnants le samedi 5 décembre 2026 à 18h au Café d'Anaïs à Nîmes lors de la rencontre prévue pour l'anniversaire des 10 ans de l'association.

Article 9 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Les participants seront inscrits à la newsletter de l'association (3-4 mails par an) la désinscription en est très facile (éditeur BREVO).

Les données personnelles recueillies ne sont pas vendues à un tiers.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à lulu@luluzed.fr

Article 10 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de comptabiliser les participations recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 11 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 12 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : lulu@luluzed.fr.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 13 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur notre site internet sur la page https://www.luluzed.fr/consommation-responsable-serd-2026/

Une copie du règlement sera adressée gratuitement par courriel sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel lulu@luluzed.fr.

Mis en ligne le 11 novembre 2026